



Orchestre symphonique de Trois-Rivières  
Jacques Lacombe, *directeur artistique*

## **Avis d'auditions provinciales**

<b>Postes :</b>	2 postes de violon I de section avec probation d'un an 1 poste de violon II de section avec probation d'un an
<b>Date :</b>	Le 27 février 2010
<b>Lieu :</b>	Conservatoire de musique de Trois-Rivières 587, rue Radisson Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
<b>Tarif en vigueur :</b>	Rémunération selon l'entente collective en vigueur soit 73 \$ / répétition et 146 \$ / concert
<b>Nombre de services garantis :</b>	25 services
<b>Prise de fonction :</b>	Le 27 mars 2010
<b>Langue de travail :</b>	Français
<b>Diapason de l'Orchestre :</b>	LA-441

Les musiciens sont priés de poser leur candidature en envoyant leur nom, adresse permanente, adresse courriel, numéro de téléphone, ainsi que leur curriculum vitae, leur preuve de citoyenneté canadienne ou d'immigrant reçu et la preuve d'affiliation syndicale à la Guilde, **au plus tard le 13 février 2010**, le cachet de la poste faisant foi, à :

### **Comité d'audition**

Orchestre symphonique de Trois-Rivières  
Case postale 1281  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5K8

Téléphone : (819) 373-5340    Télécopieur : (819) 373-6693  
Courriel : orchestre@ostr.ca

### **Notes importantes :**

- Tout dossier incomplet, à la date limite d'inscription, provoque le rejet de la candidature.
- Pour s'inscrire, le candidat doit faire un dépôt de 100 \$ ; montant qui lui sera remboursé seulement s'il se présente à l'audition.
- Suite à l'analyse des dossiers reçus, une première sélection pourrait être faite.
- Le comité d'audition se réserve le droit de rejeter, à toute étape de l'audition, tout candidat qui ne se conforme pas aux exigences requises.
- Les musiciens de l'OSTR sont membres de la Fédération américaine des musiciens via la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, et le candidat choisi doit être membre de cette Guilde.
- L'horaire final des auditions sera communiqué aux candidats une semaine avant la tenue des auditions.
- La journée des auditions, les candidats devront fournir 5 copies du concerto choisi en omettant d'inscrire leur nom sur les partitions.

**Répertoire d'audition pour les postes de violon I et II de section**  
**Auditions du 27 février 2010**  
**Conservatoire de musique de Trois-Rivières**

**Solo**

---

Un mouvement de concerto au choix du candidat ou de la candidate. L'accompagnement au piano est sous la responsabilité du candidat ou de la candidate.

**Extraits d'orchestre (parties de 1<sup>er</sup> violon)**

---

Wolfgang Amadeus Mozart      *Symphonie n° 39 en mi bémol majeur*, K. 543  
(1<sup>er</sup> mouvement – début jusqu'à la mesure 181 ; 2<sup>e</sup> mouvement ;  
4<sup>e</sup> mouvement – pages 1 et 2)

*La Flûte enchantée*, K. 620 (au complet)

Ludwig van Beethoven      *Symphonie n° 7 en la majeur*, op. 92  
(1<sup>er</sup> mouvement)

Johannes Brahms      *Symphonie n° 1 en do mineur*, op. 68  
(1<sup>er</sup> mouvement – Poco sostenuto. Allegro : 1<sup>re</sup> page)

Robert Schumann      *Symphonie n° 2 en do majeur*, op. 61  
(2<sup>e</sup> mouvement – Scherzo : au complet sauf trio)

Dimitri Chostakovitch      *Symphonie n° 5, en ré mineur*, op. 47  
(1<sup>er</sup> mouvement)

Sergueï Prokofiev      *Symphonie n° 1 en ré majeur « Classique »*, op.25  
(4<sup>e</sup> mouvement – Final : début jusqu'à la mesure 75)

Richard Strauss      *Don Juan, poème symphonique*, op. 20  
(1<sup>re</sup> page)

**Possibilité de lecture à vue**

---